

LE HAMEAU DE NAUDIN (L'ISLE-BOUZON, GERS), L'ENSEMBLE BÂTI « D »

par Christian DARLES, Jean-Michel LASSURE
et Catherine VIERS*

Sur le territoire de l'Isle-Bouzon comme dans l'ensemble de la Lomagne, la carte de Cassini, au XVIII^e siècle, indique une occupation du sol particulièrement dense, un véritable foisonnement de hameaux et de lieux-dits dont rendent également compte le plan cadastral de 1833 et l'*Atlas historique* de Chanche (1878).

Au centre de la commune, le village de l'Isle apparaît comme cerné par « *une multitude de lieux de vie, parfois simple ferme isolée, parfois ensemblement plus important, tel Naudin, Les Andiras, Joan Laurens* »¹.

Élie Ducassé² avance que ces hameaux sont la conséquence d'une explosion démographique survenue au cours du XVI^e siècle, rendant trop exigus les centres de peuplement existants engoncés dans leur enceinte. Elle est à l'origine d'un mouvement migratoire concernant leur voisinage immédiat. Frédérique Lanquetin³ considère qu'il s'agit plutôt d'une « *réoccupation d'un espace qui n'a jamais été abandonné que momentanément, si tant est qu'il le fut* ».

L'étude du hameau de Naudin peut-elle apporter des éléments de réponse ? Elle a été réalisée de 1997 à 2000 et constitue un développement des recherches qui, jusqu'alors, avaient surtout concerné le site de Corné⁴ et le *castelnau* de l'Isle⁵. À l'origine de l'intérêt pour Naudin se trouve la constatation qu'il s'agit d'un exemple, relativement rare dans le Gers, de hameau ayant conservé pour une large part l'aspect qui était le sien à l'époque où il avait une activité agricole.

En parallèle aux recherches menées sur le site médiéval précoce de Corné par Jean-Michel Lassure et son équipe, une étude architecturale et archéologique du bâti a été entreprise par le Laboratoire de recherches en architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. En complément, un mémoire de Maîtrise sous la direction de Florent Hautefeuille, alors maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, a été réalisé par Frédérique Lanquetin qui a pu apporter des précisions sur les propriétaires du hameau dont le nombre passe de douze en 1620 à vingt-quatre en 1730. Ce travail a pour l'essentiel été réalisé à partir des registres de notaires établis à l'Isle-Bouzon : il s'agit de ceux du notaire royal Cézerac (1654-1688), de Lafforgue (1704-1747) et de Borde (1748-1790). Faute de temps, l'impasse a été faite pour les actes

* Communication présentée le 29 mai cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2011-2012 », p. 301.

Christian Darles (LRA de l'ENSA de Toulouse, UMR 5608 Traces), Jean-Michel Lassure (UMR 5608 Traces-Terrae) et Catherine Viers (Inrap et LRA de l'ENSA de Toulouse). L'intervention, réalisée sous la direction de Christian Darles, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, par Stéphane Palé, Caroline Lafon et Catherine Viers, accompagnés de plusieurs étudiants, a été consacrée à la réalisation des relevés graphiques des bâtiments existants et à leur étude architecturale.

1. LANQUETIN 2000, p. 14.

2. DUCASSÉ 1996, p. 42.

3. LANQUETIN 2000, p. 19.

4. LASSURE *et alii* 1998.

5. En 1987, la mise en culture de prairies en bordure de l'Auroua a révélé l'existence d'un gisement archéologique médiéval là où la tradition locale plaçait le village de l'Isle. Les recherches archéologiques ont démontré que le hameau, à cet emplacement, était la préfiguration du *castelnau* installé sur la hauteur voisine au début du XIII^e siècle.

enregistrés par les notaires des communes voisines (Lectoure, Plieux et Gramont). Les quatre compois réalisés au XVII^e siècle ont été utilisés. Deux d'entre eux, non datés, appartiennent à la première partie de ce siècle ; les deux autres sont de 1654 et 1687. Les listes de recensement du XIX^e siècle ont permis d'amorcer cette étude et l'analyse du cadastre de 1833 a rendu possible non seulement un inventaire des lieux-dits et hameaux existant à cette époque mais aussi de connaître leur morphologie. L'étude des origines du hameau et de son développement a cependant été contrariée par l'absence de documents antérieurs à 1596, date à laquelle débute le registre paroissial le plus ancien.

D'ici quelques années, les mutations foncières et le devenir économique de cette région de la Lomagne ne permettront plus de déceler, dans ces vestiges bâtis, l'histoire d'une population rurale locale en voie d'extinction. Le tourisme rural et la prolifération des gîtes ruraux, malgré un salubre retour « à l'authenticité de la nature », n'en sont pas moins totalement destructeurs de signes archéologiques et patrimoniaux condamnés à disparaître, ignorés ou dédaignés parce que en inadéquation avec le mode vie du XXI^e siècle. Ainsi, après une croissance importante qui, en un siècle, amena ce hameau à abriter, en 1750, vingt-quatre propriétaires, soit plusieurs dizaines d'habitants⁶, ne s'est-il agi que d'un lent déclin où le conservatisme des modes d'habiter croise l'évolution des techniques agricoles et où la disparition de l'élevage dans les vallées et de la polyculture sur les flancs du plateau n'a amené qu'à une paupérisation constante et à la disparition de ce type d'installation humaine.

Nous présentons ici en quelques lignes nos conclusions concernant l'émergence de ce lieu de peuplement. Compte tenu de l'ampleur de la documentation, cet article concerne plus particulièrement l'ensemble D qui correspond au noyau initial et à ses transformations successives. L'étude du bâti actuel et le cadastre de 1833 ont été utilisés pour cette recherche. Cet article n'est donc que la présentation d'une importante monographie à venir que nous nous proposons de réaliser afin de porter à la connaissance de chacun ce que cet ensemble habité nous révèle.

Le hameau de Naudin

Le hameau de Naudin est situé à 3,5 km à l'est du village actuel de l'Isle-Bouzon (fig. 1). Il est établi en bordure du plateau s'étendant entre l'Auroue et l'Arrats, sur une petite avancée triangulaire, et domine de 70 mètres la vallée de cette rivière. Il est aujourd'hui desservi par une route goudronnée qui s'arrête peu après la dernière maison pour laisser place à un chemin agricole. L'examen du cadastre de 1833, dont seule la partie concernant le hameau proprement dit est reproduite ici, montre qu'il était autrefois relié directement aux hameaux voisins du Pitre et de Bartassé. Il communiquait également avec l'actuelle route départementale 40 établie sur la rive gauche de l'Arrats. La présence d'une source pérenne importante au pied du plateau, ainsi que la possibilité d'un contrôle de la vallée de l'Arrats, expliquent l'implantation de cet habitat. Celui-ci est actuellement constitué d'une vingtaine de bâtiments disposés pour la plupart en fonction du plus étendu qui est aussi le plus ancien, son noyau initial du moins. Seuls trois bâtiments de la bordure méridionale échappent à une orientation générale nord-est⁷ (fig. 2 et fig. 3).

Deux maisons sont actuellement habitées. Une partie des constructions est en ruines et l'ancien propriétaire a refait les toitures des autres bâtiments. Abords et accès continuent d'être entretenus.

Ces bâtiments ont une distribution interne pratiquement inchangée depuis le départ de leurs derniers occupants permanents. Si certaines pièces ont subi des transformations, elles ont cependant conservé leurs aménagements anciens (cheminées, éviers, etc.) et l'identification de leur destination primitive reste souvent possible.

Ce hameau est ainsi situé en nez de plateau à la limite entre un riche terroir agricole où la culture des céréales domine et le flanc de ce plateau occupé par une polyculture vivrière et des vergers abondants. Sa situation lui permet une connexion immédiate avec la vallée, univers de bocage, où l'élevage régnait en maître avant le remembrement et l'arrivée de la culture du maïs.

6. Nos recherches ont permis l'identification au sein du hameau d'un habitat en bande destiné aux ouvriers agricoles.

7. Pour des raisons de commodité, les bâtiments sont orientés nord-sud. Les pièces sont numérotées de 1 à 23 pour le rez-de-chaussée et de 101 à 112 pour le premier étage.

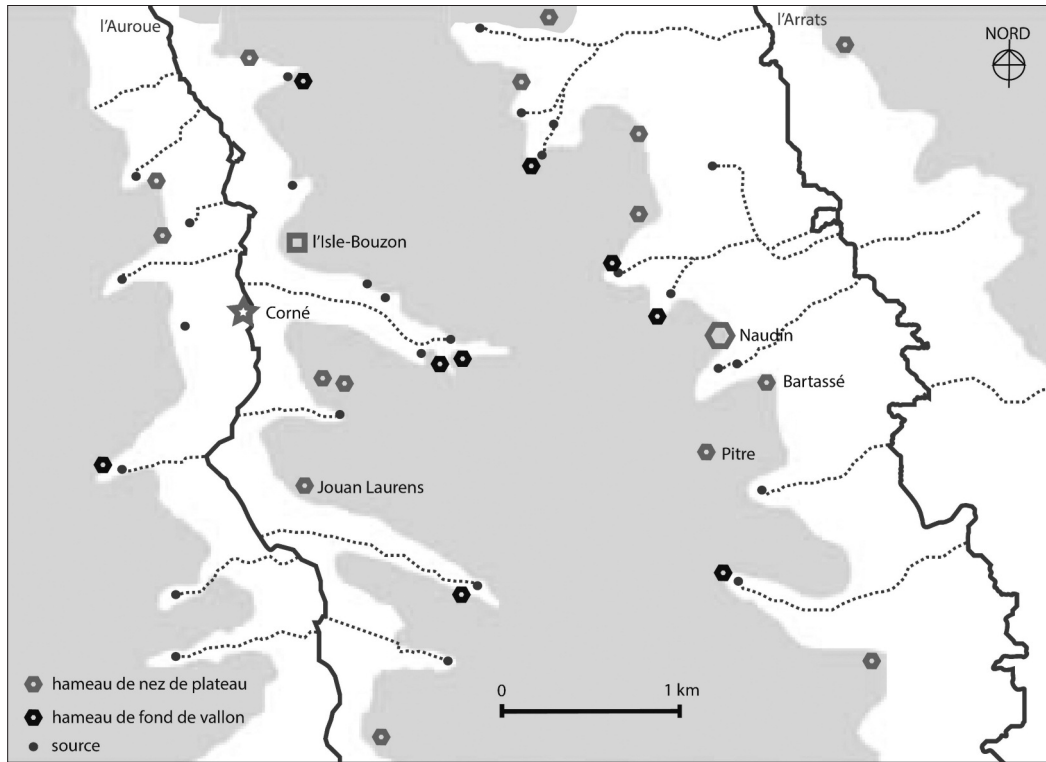


FIG. 1. LOCALISATION DU HAMEAU DE NAUDIN. Dessin Ch. Darles.

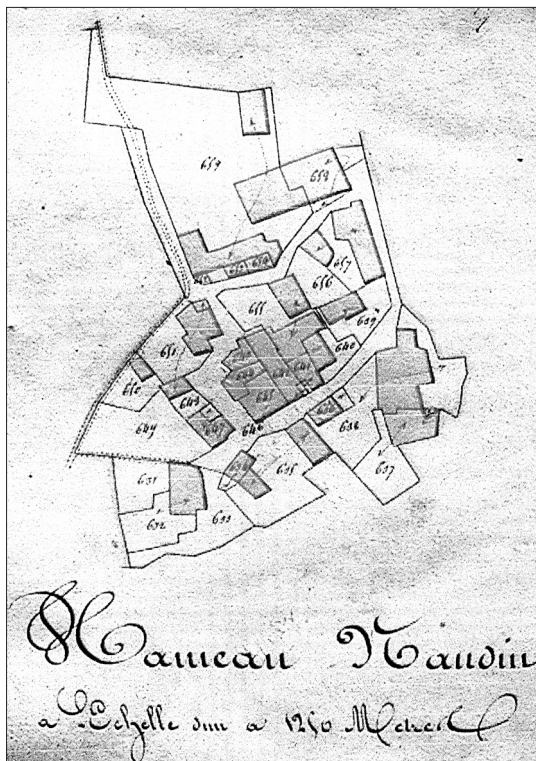


FIG. 2. PLAN CADASTRAL DE 1833. A.D. 32.

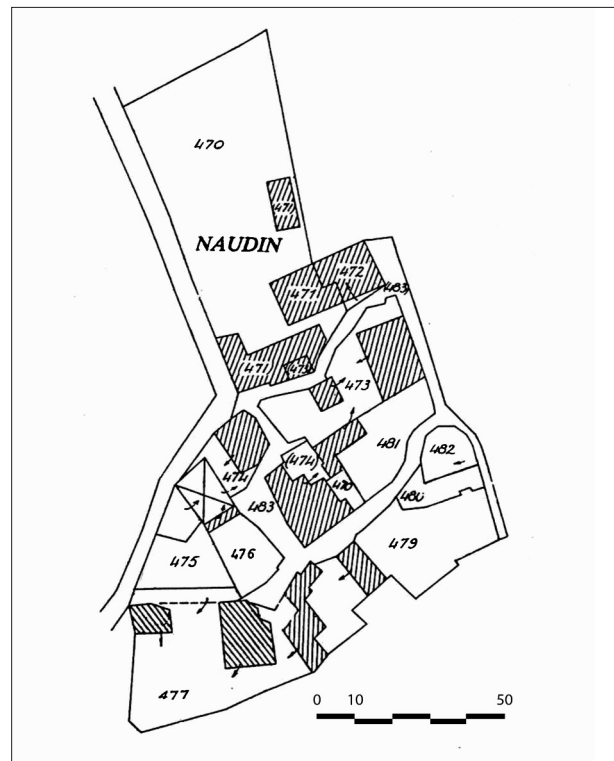


FIG. 3. PLAN CADASTRAL DE 1977.

L'ensemble D (fig. 4, 6 et 7)

Ensemble de constructions le plus important et le plus complexe du hameau, il a été constitué par l'ajout, à différentes époques, de pièces ou d'ensembles de pièces et par la réalisation de modifications de la distribution interne. Pas moins de onze états successifs ont pu être identifiés. Comme pour tous les autres bâtiments du hameau, le matériau de construction utilisé pour les maçonneries est un calcaire burdigalien (Miocène) de provenance locale. Les toitures sont en tuiles canal (fig. 5)⁸.

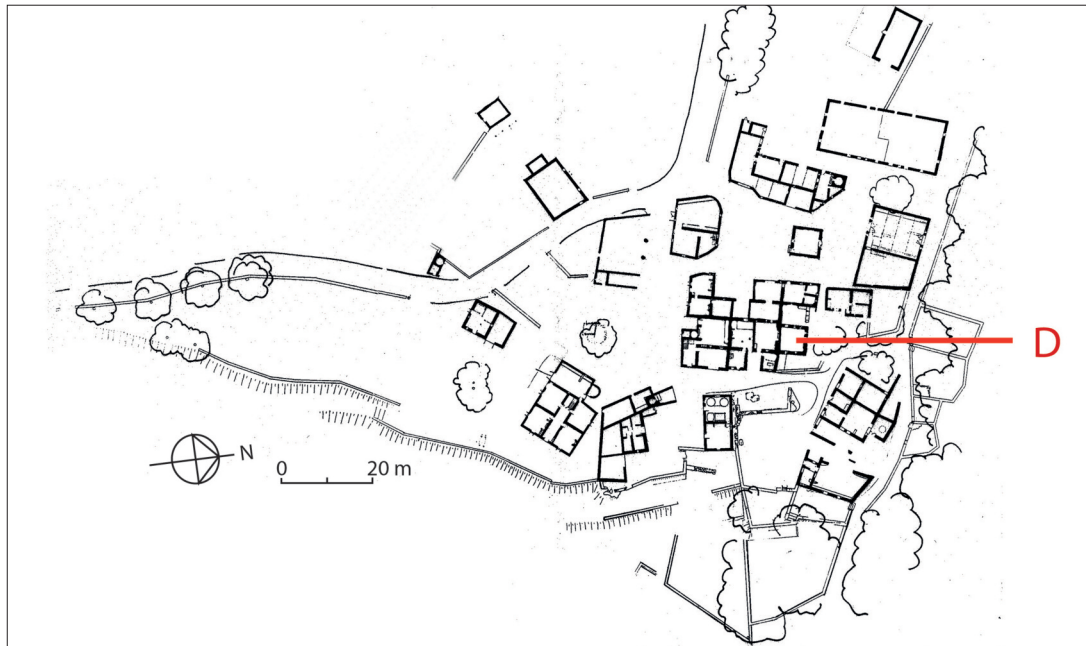


FIG. 4. PLAN DU HAMEAU DE NAUDIN EN 2000. Dessin Ch. Darles.



FIG. 5. FAÇADE SUD DE L'ENSEMBLE « D ». Cliché Ch. Darles.

8. Les figures 6 et 7 représentent respectivement le plan du rez-de-chaussée (pièces 1 à 23) et celui du premier étage (pièces 101 à 112) de cet ensemble.

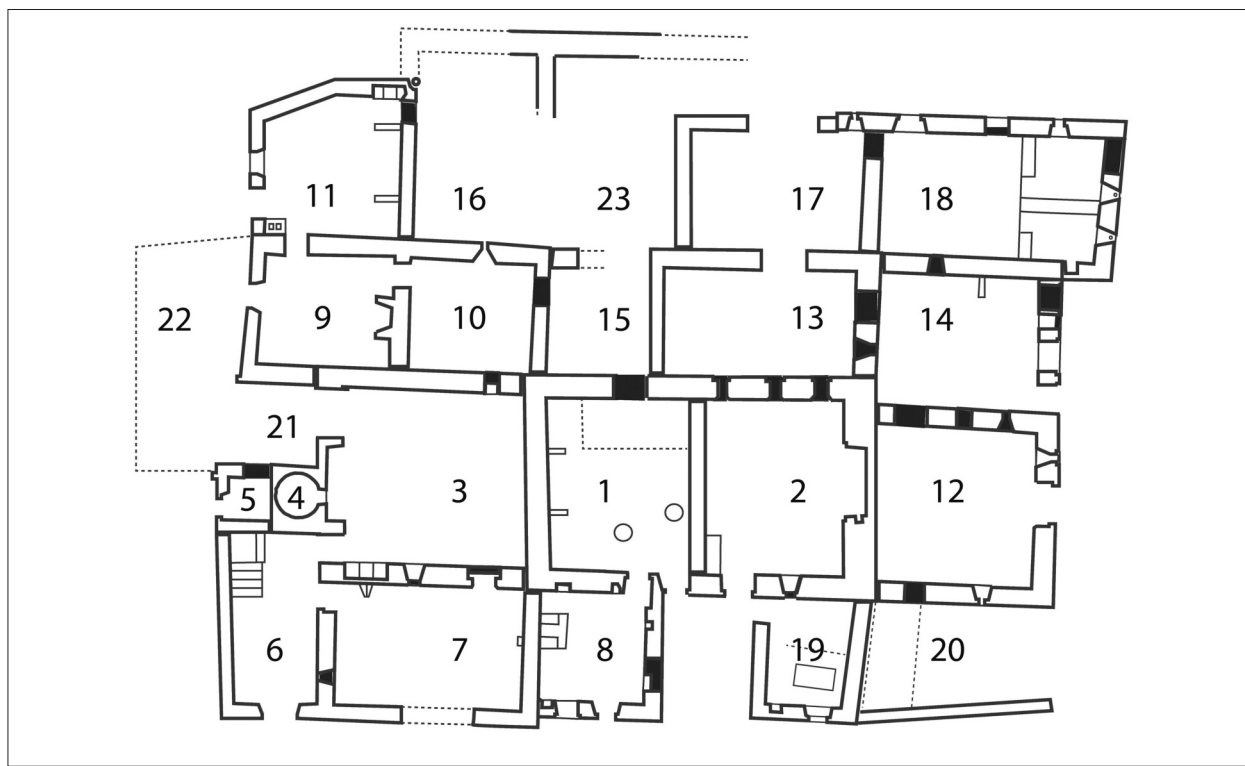


FIG. 6. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE du bâtiment « D ». Dessin Ch. Darles

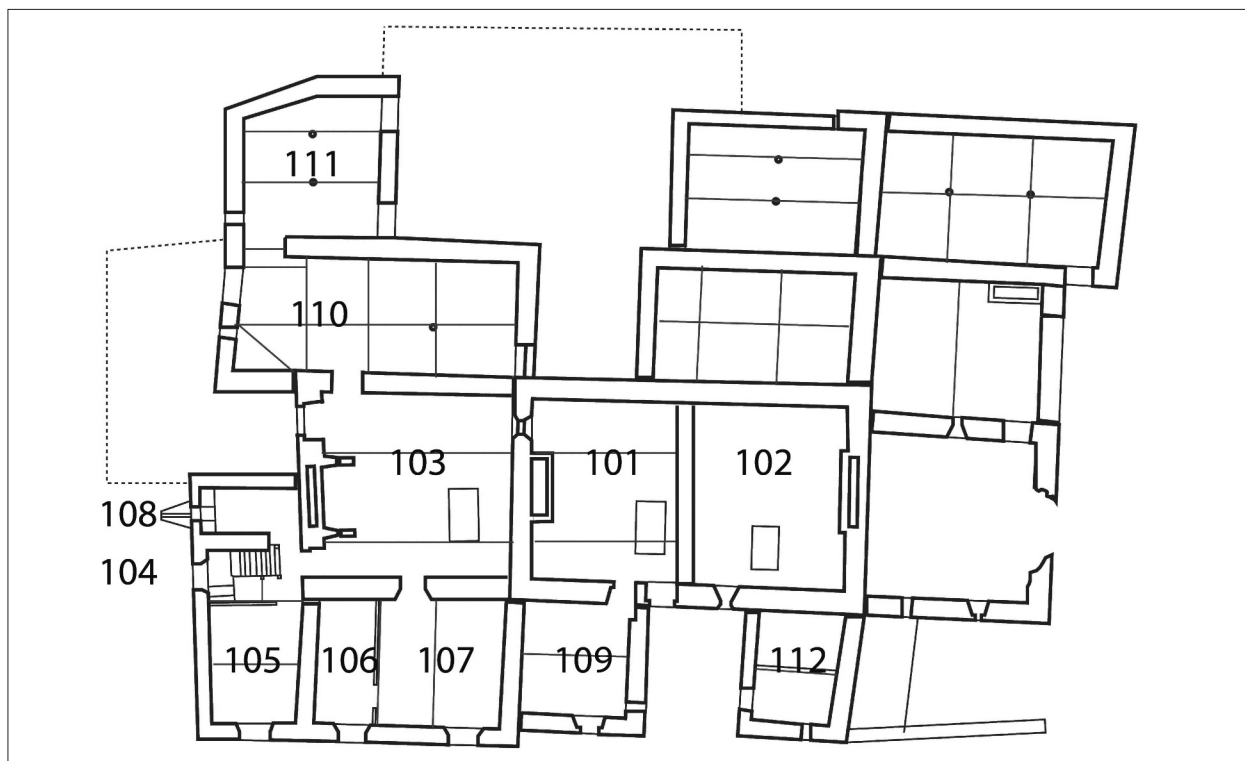


FIG. 7. PLAN DU PREMIER ÉTAGE du bâtiment « D ». Dessin Ch. Darles.

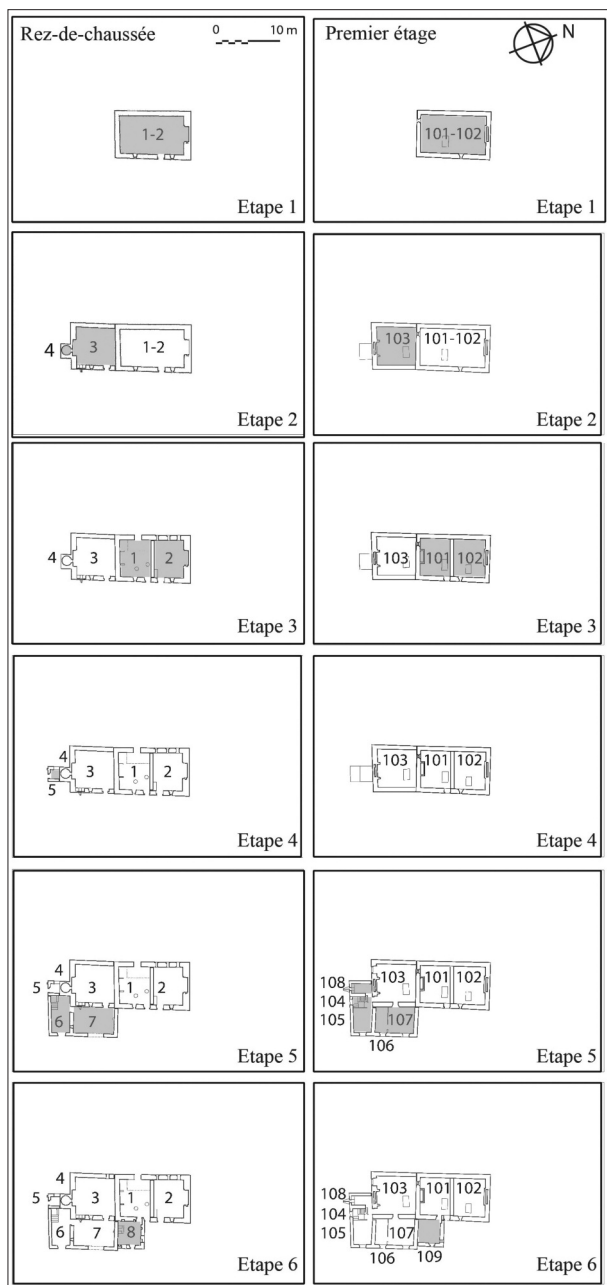


FIG. 8. TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT « D »,
étapes 1-6. Dessin Ch. Darles.

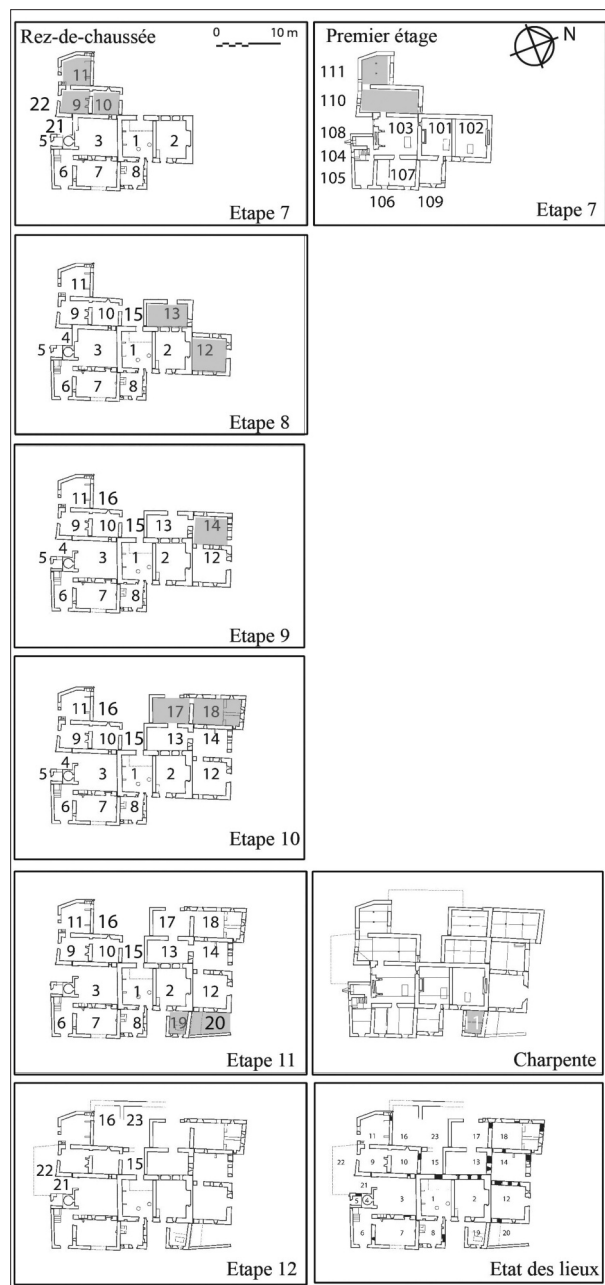


FIG. 9. TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT « D »,
étapes 7-12. Dessin Ch. Darles.

L'analyse de ses caractéristiques architecturales permet d'avancer que la partie la plus ancienne est une construction rectangulaire à étage (10 m par 6 m, soit 60 m²) disposée approximativement nord-sud et dont la façade principale orientale est aujourd'hui occultée par des agrandissements postérieurs. L'étage et la toiture de la partie nord se sont effondrés, la moitié du bâtiment est aujourd'hui à ciel ouvert.

Étape 1⁹

À l'origine, peut-être dès le début du XVI^e siècle, le rez-de-chaussée du bâtiment ne comporte qu'une seule pièce 1-2. Il en va de même pour l'étage avec la pièce 101-102.

La présence, dans le mur sud de D101 et à proximité de l'angle sud-ouest, d'une fenêtre rectangulaire (0,50 m par 0,38 m), donnant sur l'extérieur et par la suite murée, en apporte la preuve (fig. 8-9).

Le rez-de-chaussée, pièce 1-2 (fig. 6, 10, 11 et 12)

On accède dans cette pièce par une porte (1,96 m par 0,98 m) placée sur la façade orientale. Son linteau est composé de deux arcs en pierre adossés. Ses piédroits et les quatre claveaux de son arc en plein cintre sont chanfreinés du côté externe. La face interne (h. 2,26 m) possède un linteau surbaissé formé de trois claveaux (fig. 11). Dans les piédroits, deux cavités se faisant face indiquent l'existence d'un système de fermeture complémentaire d'une éventuelle serrure. Logée dans l'une d'elles, réservée dans le mur lors de sa construction, une barre en bois coulissait de façon à ce que son extrémité s'encastre dans la cavité opposée et bloque ainsi la porte de l'intérieur.

Les murs ont une épaisseur de 0,80 m à l'exception de celui du nord, plus large (1,05 m) pour l'installation d'une cheminée en pierre. Un léger décalage vers l'ouest (0,40 m) facilite l'encastrement de la panne faîtière¹⁰. La bordure de ses piédroits et de son linteau en arc surbaissé, composé de cinq claveaux taillés avec soin, est creusée d'un cavet. Le linteau est endommagé à ses extrémités où une cavité a été sommairement aménagée, sans doute pour la mise en place d'une tablette en bois. En pierres de petites dimensions jusqu'au niveau du retrait de l'étage, son canon est ensuite bâti en briques épaisses de 2,5 cm assemblées au mortier. Les joints sont un peu plus épais que les briques (2,6 cm). La hauteur totale de la cheminée est de 6,70 m ; de 6,20 m jusqu'au faîtage. Une petite armoire carrée (0,25 m de côté et autant de profondeur), est creusée dans l'épaisseur du montant droit de la cheminée à 1,40 m du sol. Elle est encore équipée d'une porte en bois avec charnières métalliques (fig. 10).

Des gravats provenant de l'effondrement de la toiture recouvrent le sol. Ils empêchent d'en connaître la nature.

Les ouvertures du rez-de-chaussée sont à l'est, côté abrité des intempéries. Deux baies, l'une à 2,70 m du mur sud, l'autre à 1,35 m de celui du nord, encadrent la porte largement décalée vers le nord. La fenêtre nord est conservée dans son intégralité alors que, conséquence de percements ultérieurs, on ne connaît que le piédroit méridional de la fenêtre sud. On peut cependant affirmer que les deux ouvertures étaient identiques et mesuraient 0,56 m de haut sur 0,30 m de large. Leur encadrement en pierre de taille et à linteau plat était particulièrement soigné. À l'extérieur elles possédaient un chanfrein de cinq centimètres. À l'intérieur, l'ébrasement du percement leur donnait une dimension de 1,05 m de haut sur 0,80 m de large.

On peut supposer qu'une échelle permettait d'accéder au premier étage (101-102) car une trappe de communication existe dans le plafond de la pièce 1.



FIG. 10. CHEMINÉE de la pièce 1-2.
Cliché Ch. Darles.

9. Les figures 8 et 9 représentent les plans du rez-de-chaussée et du premier étage des douze étapes de construction répertoriés et analysés ci-dessous.
10. L'ouverture du foyer a une longueur de 2,60 m ; une hauteur maximale apparente de 1,90 m, et une profondeur de 0,75 m.



FIG. 11. VUE PARTIELLE DU BÂTIMENT D'ORIGINE, depuis l'Est. *Cliché Ch. Darles.*

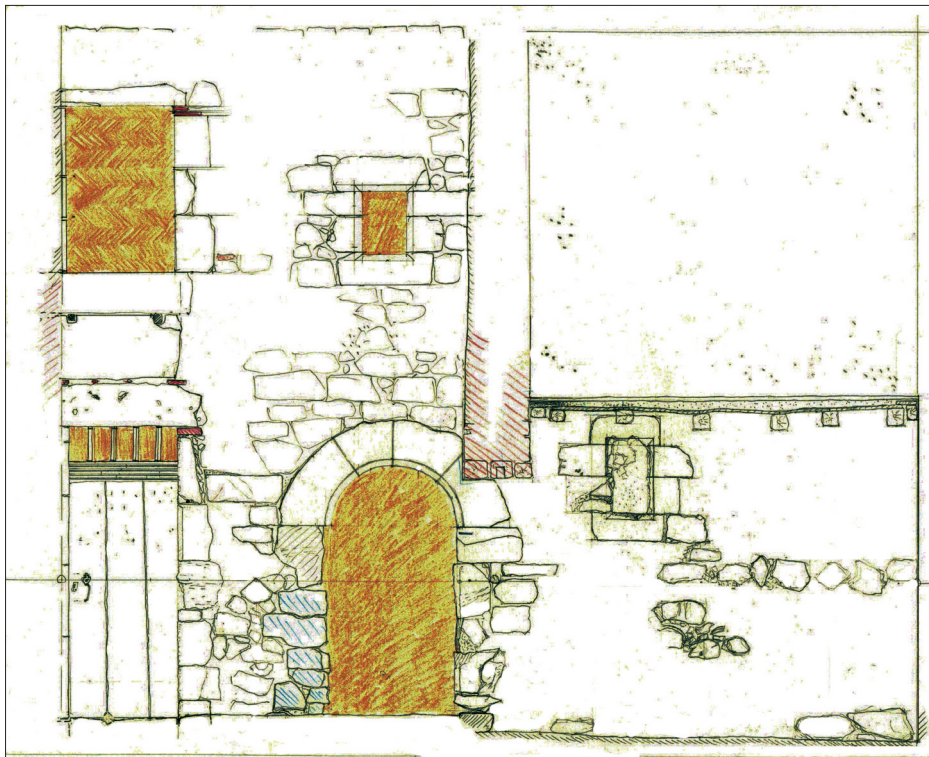


FIG. 12. RELEVÉ ARCHITECTURAL DE LA FAÇADE EST du bâtiment d'origine. *Dessin Ch. Darles.*

Le premier étage, pièce 101-102 (fig. 7).

Si le plancher existe encore du côté 101, sans que l'on sache s'il est d'origine, il ne reste du plancher, côté 102, que les logements de la poutre alignée est-ouest et ceux des solives.

L'éclairage semble avoir été apporté à l'origine par deux fenêtres. L'une, à l'est, est rectangulaire verticale (0,50 m par 0,36 m). Elle surmonte la porte d'entrée du bâtiment. Son encadrement de pierre correspond à un travail soigné. L'autre, à l'extrémité occidentale du mur sud, est semblable par la forme et les dimensions aux ouvertures du rez-de-chaussée. Un linteau de bois, en partie haute du mur ouest, côté nord, pourrait rappeler l'existence d'une ouverture pour la ventilation du comble.

Le peu d'importance des ouvertures, le fait qu'elles soient haut placées et l'existence d'un système de fermeture par barre semblent indiquer que ce premier bâtiment était une maison forte. Son isolement dans la campagne, loin du village et des autres lieux de peuplement, le justifierait. La qualité de la maçonnerie et des encadrements indique que ses propriétaires ont mobilisé des moyens financiers relativement importants pour leur permettre d'échapper au contrôle des détenteurs du castelnau et de leurs représentants et exploiter plus commodément leur bien-fonds.

Étape 2 (fig. 8 et 9)

Une extension de cet ensemble est réalisée, au sud, peu de temps après. Il s'agit de la pièce 3 et de l'étage correspondant 103. Un four à pain 4 est situé en saillie sur le pignon méridional de l'ensemble bâti.

Le rez-de-chaussée, pièces 3 et 4

Agrandissement contre le pignon sud de la pièce 1-2, la pièce 3 est pratiquement carrée (6 m par 6 m, soit 36 m²). Ses murs périphériques ne sont pas exactement dans le prolongement de ceux de l'édifice contre lequel il s'appuie mais s'écartent légèrement vers le sud (fig. 13).

Cette pièce conserve sa cheminée d'origine. Encastrée dans le mur sud, elle est en pierre et, avec son manteau à arc surbaissé, elle ressemble fortement à celle de 2. Sa bordure est cependant chanfreinée. Sa largeur est de 2,50 m; sa hauteur maximale, prise à partir de la base du foyer, est de 1,63 m. Ses piédroits comportent chacun quatre assises; son linteau, six claveaux.

Un four à pain (4) dont l'ouverture se trouve à gauche de l'âtre a, comme c'est habituellement le cas, été construit en même temps que la cheminée. À l'extérieur, il est englobé dans un appentis, en saillie de 1,75 m par rapport à la façade sud de 3 et large de 2,50 m. Ce four est pris entre deux murs orientés nord-sud. Celui de l'ouest fait curieusement un léger coude pour contourner sa voûte puis est à nouveau vertical. L'ouvrage a pour assise un platelage jointif disposé dans le sens est-ouest et constitué de pièces de bois sommairement équarries (0,12 m de côté). Elles ont une portée de 1,40 m et leurs extrémités sont encastrées dans les murs latéraux de cet appentis. À l'extrémité sud, deux d'entre elles ont une section plus importante car elles supportent le poids du mur sud.

Le four, de plan circulaire, a un diamètre de 1,70 m. Sa bouche, de section rectangulaire (0,39 m par 0,48 m), est longue

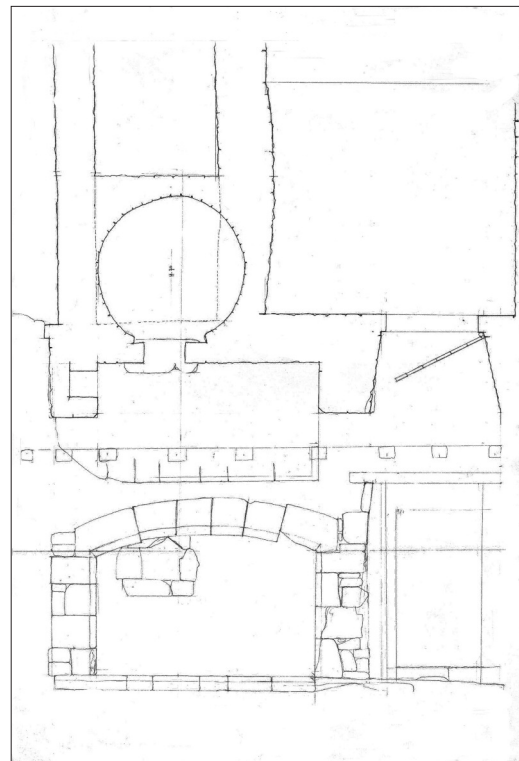


FIG. 13. PLAN ET ELEVATION DE LA CHEMINÉE de la pièce 3. Dessin Ch. Darles.

de 0,22 m. La pierre plate rectangulaire de l'entrée (0,40 x 0,85 m) présente de fortes marques d'usure. À l'exception de sa partie inférieure pour laquelle des petits moellons ont été utilisés, la voûte surbaissée (hauteur maximum 0,75 m) est construite en briques posées de chant et liées par de l'argile. Ce matériau a également servi pour la sole (ép. 0,10 m) placée directement sur le platelage.

La façade orientale est percée d'une porte en plein cintre, identique par sa forme et ses dimensions à celle de 2. Elle est à linteau droit sur sa face interne. À 1,80 m au sud de la porte, une petite fenêtre, (0,54 m par 0,30 m) largement ébrasée vers l'intérieur et à encadrement extérieur chanfreiné, est en tous points semblable à celle de D2.

Un évier en pierre, encadré par deux tablettes (0,40 m par 0,40 m), est installé dans l'angle sud-est de la pièce. Il est surmonté d'une armoire (1,20 m par 1,20 m) profonde de 0,40 m. Deux planches servent d'étagères.

Un râtelier et une crèche placés contre le mur nord, indiquent que, dans un dernier temps, la pièce a servi d'étable. Cette ultime affectation a entraîné le percement de deux portes. La première, dans l'angle sud, communique avec la pièce 6 qui, nous le verrons, sert d'entrée pour l'extension sud-est. La seconde porte, dans l'angle ouest, donne sur l'extérieur.

Le premier étage, 103 (fig. 8-9).

Dès sa création, la pièce 3 a comporté un étage 103¹¹ sans doute accessible par une échelle et une trappe. L'obturation de la fenêtre méridionale de 101 a été la conséquence de la construction de 103. On ne connaît cependant pas les éventuelles fenêtres primitives qui ont pu être élargies pour permettre la création de portes.

La cheminée en pierre, sans doute mise en place dans le courant du XVII^e siècle, est plus tard amputée de son manteau, au moment où ses piédroits sont allongés pour recevoir un entourage en bois¹².

Cette pièce comporte un dallage en briques de forme particulière normalement utilisées dans les puits à eau pour la construction du cuvelage : deux de leurs côtés sont courbes, les deux autres obliques. Il peut s'agir de matériaux provenant du démontage d'une de ces installations ou d'un lot de briques prévu pour le chemisage d'un puits et resté inutilisé.

Étape 3 (fig. 8-9).

Le bâtiment primitif à étage est divisé en deux. On se trouve donc avec un ensemble de trois unités d'habitation correspondant aux pièces 1, 2 et 3 avec leur étage respectif et le four à pain (4).

Le rez-de-chaussée, pièces 1 et 2

Lors d'un nouveau remaniement, le rez-de-chaussée et l'étage du bâtiment primitif sont divisés, en deux pièces de surface pratiquement identique, par une cloison continue en pierres (ép. 0,50 m). Cette partition s'accompagne de plusieurs aménagements. Au rez-de-chaussée, côté sud, une porte est ouverte dans le mur de façade de 1, en bordure de la cloison. Rectangulaire et dotée d'une imposte, elle est datable du début du XIX^e siècle. Une cheminée à encadrement de bois est installée au centre du mur méridional. à l'ouest, une porte obturée, peut-être tardive¹³ et condamnant la fenêtre primitive, donne sur l'extérieur¹⁴. Une troisième porte, ouverte plus tard, crée une communication avec la pièce 8 plaquée contre la façade est.

Les emplacements de plusieurs silos sont encore visibles dans le sol de la pièce 1. Sur les murs et au plafond les traces de deux cloisons en torchis, construites sans doute pour créer un sas d'accès depuis l'Ouest.

Les trois petites fenêtres du mur occidental de 2 sont contemporaines de ce cloisonnement qu'accompagne l'installation d'un évier en pierre dans l'angle de la cloison et du mur oriental de 2.

11. Il subsiste quelques traces de sa toiture, à deux pentes également, qui avait un faitage orienté Nord-Sud, dans l'alignement de celui de l'ensemble 1-2.

12. L'intervalle entre le nouvel encadrement et les piédroits de pierre est alors comblé par des fragments de tuiles liés au mortier de chaux.

13. L'existence de cette porte est attestée par le parcellaire de 1833, parcelle 642.

14. Les arrachements montrent que le linteau, aujourd'hui disparu, était droit.

Le premier étage, pièces 101 et 102

Comme indiqué ci-dessus, la pièce 101 est accessible, par une échelle à partir de 1. Le conduit de la cheminée du rez-de-chaussée fait saillie sur le mur méridional. Le mur occidental est aveugle et l'éclairage de la pièce est apporté par une grande fenêtre verticale (1,30 m par 0,85 m) située à l'opposé, au-dessus de la nouvelle porte du rez-de-chaussée. Elle est également datable du début du XIX^e siècle.

Les parois de la pièce 102, dont le plancher a disparu, sont en léger retrait par rapport au rez-de-chaussée à l'exception du côté sud où les solives, qui reposent sur une seule poutre, d'orientation est-ouest, sont encastrées dans la cloison. La fenêtre d'origine, rectangulaire verticale et ébrasée vers l'intérieur (0,50 m par 0,35 m) surmonte la porte d'entrée du bâtiment.

Étape 4 (fig. 8)

Uniquement en rez-de-chaussée, une annexe 5 à usage de soue et, dans sa partie haute, de poulailler est adossée au sud du four 4.

La loge à cochons se prolonge sous le four ; son ouverture est au sud. Une porte sur gonds (1,10 m de haut par 0,45 m de large) est réduite à un cadre de bois grillagé. Les pierres de son encadrement sont en emploi, les montants chanfreinés et le linteau, un peu trop long, possède une feuillure. Le chaînage sud-ouest incorpore des éléments superposés provenant du piédroit d'une porte. Au-dessus de cette ouverture, quatre blocs délimitent la sortie du poulailler. Le bloc inférieur, en saillie, sert de pierre d'envol.

Étape 5 (fig. 8)

Un agrandissement en équerre a été réalisé à l'angle sud-est de l'extension 3-103 du bâtiment primitif. Intervenu au XVIII^e siècle à en juger par la forme légèrement surbaissée du linteau des ouvertures, il a permis, en ce qui concerne le rez-de-chaussée, d'adjoindre une pièce 7 à l'unité d'habitation jusqu'alors constituée uniquement par 3 et son four 4 et de créer, dans un deuxième temps,¹⁵ une entrée 6 avec escalier menant à l'étage.

Au cours de cette campagne de travaux, un étage a été construit sur le même plan que le rez-de-chaussée. Un galetas comprenant un grenier et un pigeonnier a été installé sous la toiture.

Cet étage comporte les pièces 106, 107 et 105, ainsi que la cage d'escalier 104. La souillarde 108 est au-dessus du four et de la loge à cochons.

La volonté de soigner particulièrement les façades apparaît dans l'alignement vertical des percements et dans leur traitement avec l'introduction d'arcs de décharge. Indication du changement de statut du propriétaire, on est passé de la « maison forte » à la « maison de maître ».

Le rez-de-chaussée, pièces 6 et 7

La pièce 7 (6,30 m par 4,20 m soit plus de 26 m²) est adossée au mur de façade orientale de 3. Ses parois sont de plus faible épaisseur (0,45 m en moyenne).

Dans un premier temps, la pièce communicative directement avec 3 par la porte de l'ancienne façade de cette dernière pièce. Après l'adjonction de 6, la communication se fait par une porte dans l'angle sud-ouest de 7.

La destination première de cette pièce transformée en garage après percement d'une large ouverture carrée (2,50 m) dans sa façade orientale reste à établir. De plus, il est impossible de préciser quelles étaient ses ouvertures primitives. À l'intérieur, on note la présence dans le mur nord-ouest de l'ouverture, ultérieurement murée avec du torchis, de l'ancienne porte d'entrée à arc en plein cintre chanfreiné de la pièce 3. À sa gauche se trouvent la petite fenêtre ébrasée à encadrement chanfreiné et la sortie, tronquée, de l'évier, déjà mentionnées.

15. Il existe une petite fenêtre obturée dans le mur entre 7 et 6. Les parois de la pièce 6 sont légèrement plus étroites que celles de 7, cependant en façade rien ne témoigne de cette adjonction.



FIG. 14. ÉLÉVATION PARTIELLE DU POULAILLER ET DE LA SOUE,
Cliché Ch. Darles



FIG. 15. ENTRÉE DE LA PIÈCE 6.
Cliché Ch. Darles.

Au sud de 7, la pièce 6 (3,10 m – 2,85 m par 5,80 m soit 17,50 m² environ) est adossée à 4 et à 5, elle communique avec 3. Son plan est légèrement trapézoïdal, le mur sud ayant été construit dans le prolongement de la façade de la pièce 5.

Sur la façade est, la porte d'entrée possède deux battants en bois de taille différente dont seul le plus grand était utilisé en temps normal. Le petit battant est pourvu d'une colonne d'ante cannelée et terminée par un petit chapiteau décoré d'une étoile à cinq branches taillée en réserve. Elle est surmontée par une imposte à quatre barreaux de bois verticaux obturée par des carreaux de verre aujourd'hui disparus. Les ferrures et serrures anciennes sont encore en place.

À l'extrémité ouest, l'escalier desservant les étages est en pierre à l'exception des dernières marches de la seconde volée qui sont en bois.

Dans un second temps, au XIX^e siècle sans doute, la porte entre 3 et 7 est obturée. Un nouveau passage entre les pièces 6 et 3 est ouvert dans l'angle sud-ouest de la pièce 3, entre la cheminée et l'ancien mur de façade

Le premier étage, les pièces 105, 106, 107 et 108

Correspondant à 6 et 7 et à la surélévation de 4 et 5, l'étage comporte une cage d'escalier, trois pièces d'habitation et une souillarde.

À droite du débouché de l'escalier éclairé par une petite fenêtre haute, une porte percée dans une cloison légère donne accès à une chambre indépendante 105 (2,75 m-3,05 m par 3,90 m soit plus de 11 m²) dotée, à l'est, d'une grande fenêtre alignée sur l'entrée.

À gauche de l'escalier, une porte permet de pénétrer dans la souillarde 108 (3,30 m par 1,50 m soit 5 m²). Au sud, un « dournier » occupe la totalité de la largeur de la pièce. Son évacuation, à la verticale de la soue, est assurée par sa partie débordante (L. 0,80 m).

L'évier d'1,50 m de large sur 0,40 m d'épaisseur est pris entre deux niches. L'inférieure, fermée par deux portes en bois, mesure 0,50 m de haut et 0,40 m de profondeur. La supérieure mesure 1,20 m de haut et 0,35 m de

profondeur ; trois pièces de bois juxtaposées constituent son linteau. L'épaisseur moindre de la façade¹⁶ a contraint les constructeurs à mettre en place une superposition de gros blocs posés en délit. Ils permettent également de caler la pierre de l'évier dont l'évacuation est en porte-à-faux.

Une ouverture de section carrée (0,20 m), avec feuillure du côté interne, entaille le bloc surmontant immédiatement le dournier.

Deux portes donnent accès à 103, la première, dans la paroi sud, met la pièce en relation avec l'escalier 104. La deuxième, plus récente, à l'ouest, la fait communiquer avec l'ensemble sud-ouest. Une troisième porte permet la communication directe entre 103 et les deux pièces communicantes 107 et 106. Au sud-ouest, une porte transformée en fenêtre, ébrasée vers l'intérieur, témoigne de la disparition du corps de bâtiment à étage cadastré 644 en 1833.

Un galetas occupe l'étage en comble, il correspond à un espace situé au-dessus des pièces 103 à 108. Espace de rangement largement ventilé par plusieurs ouvertures dotées de volets, qui entrent parfaitement dans la composition des façades sud et est, son affectation semble correspondre à un usage domestique.

Étape 6 (fig. 8)

L'ensemble bâti 8-109 est légèrement en retrait de 50 cm par rapport à la façade de 6 et 7, de manière à conserver l'aspect ordonnancé de la façade créé lors de la 4^e phase. Cet agrandissement, à destination artisanale, semble-t-il, est réalisé au XIX^e siècle.

Le rez-de-chaussée, pièce 8.

Cette pièce de plan carré et de petites dimensions (3,50 m par 3,75 m, soit un peu plus de 13 m²) a été obtenue en élevant deux murs dans l'angle rentrant formé par les pièces 1 et 7. À l'origine, on accédait à la pièce du rez-de-chaussée uniquement par une porte extérieure située dans le mur nord. La porte extérieure a été obturée au moment de la mise en communication de cette pièce avec 1 par l'agrandissement de la fenêtre existante.

Ce local était éclairé par une fenêtre qui, percée dans le mur oriental, a été par la suite transformée en porte pour une nouvelle communication directe avec l'extérieur. L'étroitesse de l'ouverture nouvelle ainsi obtenue, l'existence d'une feuillure prévue pour un volet et, surtout, la différence de qualité des pierres d'encadrement qui correspondent respectivement à la fenêtre primitive et à son agrandissement en porte sont la preuve de cette transformation. Cette modification a rendu nécessaire le percement de la fenêtre à encadrement de bois au sud de la porte.

La pièce du rez-de-chaussée comporte cinq niches. Une des deux niches creusées dans le mur nord est située dans l'obturation de la porte d'origine. Une autre se trouve dans le mur oriental, dans l'angle sud-est de la pièce, les deux autres sont dans le mur occidental. La niche proche de l'angle sud-ouest mesure 20 cm de haut sur 30 cm de large et est située à 80 cm du sol. L'autre correspond à l'ancienne fenêtre orientale de 1. Elle mesure 50 cm de haut sur 20 cm de large ; son linteau règne avec celui de la porte de communication. Une petite construction en pierre formée d'une base rectangulaire, que surmontent deux supports verticaux disposés sur ses petits côtés, est adossée au mur sud-ouest. Sa fonction de support reste à établir.

Le premier étage, pièce 109

Du plancher séparant le rez-de-chaussée de la pièce en étage 109, il ne reste qu'une partie reposant sur six des neuf solives orientées ouest-est. L'agrandissement, en porte de communication 101-109, d'une ouverture - fenêtre ou lucarne - déjà existante sur la façade orientale a, sur sa largeur, provoqué la destruction de la génoise et entraîné la pose d'un encadrement complet en bois.

Au-dessus de la porte, la paroi a été tranchée, au sud, sur 1,20 m de large et sur toute la hauteur de l'étage (1,70 m). Il reste le montant nord de cette ancienne fenêtre. Cette brèche a entraîné la disparition partielle de la génoise et son linteau sert de sablière à la toiture. Un petit percement a été aménagé au ras du sol dans la façade nord.

16. Le mur de façade mesure 0,48 m d'épaisseur.

Étape 7 (fig. 9).

L'ensemble disposé au sud-ouest possède une façade homogène¹⁷, côté sud, avec trois fenêtres identiques à la fois par la taille et l'encadrement en pierres de dimensions variées et soigneusement taillées, dotées de feuillures. Le linteau de l'ouverture en rez-de-chaussée, côté est, correspond à la pièce d'appui de l'ouverture supérieure ; sa feuillure, nettement plus large que la fenêtre montre qu'il s'agit d'un réemploi. Le linteau de la porte d'accès est légèrement plus bas, décalé d'un bloc avec celui de la fenêtre voisine.

La création de cet ensemble et de son annexe 22 (fig. 6) a permis l'utilisation du secteur en retrait 21. Cet espace est aujourd'hui protégé par une toiture en appentis inclinée vers le sud¹⁸.

Le rez-de-chaussée, pièces 9, 10 et 11

En rez-de-chaussée, cet ensemble comporte trois pièces, alors qu'à l'étage un galetas n'en possède que deux. Il a été accolé à la façade ouest de 3 et de 21. Les murs ouest-est sont perpendiculaires à cette dernière. Dans la foulée de l'extension 6-7, quelques décennies plus tard, cet ensemble soigné a, semble-t-il, été édifié en une seule fois, même s'il existe une pliure dans la façade sud. On pourrait néanmoins proposer deux phases de construction préalables à la réorganisation tardive de la toiture : un ensemble de deux pièces 9-10 accessible par l'ouest de 9, ensuite l'adjonction d'une cuisine 11 totalement équipée (cheminée, « dournier » éclairé au nord¹⁹ et potager). Au sud-est, les blocs de la chaîne d'angle, de mêmes dimensions, sont soigneusement taillés et paraissent avoir constitué le montant d'une porte. Au-dessus une saignée rectangulaire indiquerait la présence d'un linteau, à cela s'ajoute un alignement en pente des pierres de la maçonnerie qui pourrait rappeler l'existence de la toiture en appentis du petit abri 22. L'angle nord-ouest de 11 a été affecté par un effondrement réparé sommairement par un potelet de bois soutenant deux pièces de bois horizontales superposées maintenant les solives de la toiture

De plan légèrement rectangulaire (4,30 m x 3,80 m), la pièce 9 comporte une petite cheminée construite en brique dans l'axe de son mur nord. À l'est, un placard a été aménagé entre son manteau et le mur. Une fenêtre de 0,90 m par 1,55 m, dotée de volets en bois à deux vantaux, est ouverte dans le mur sud. À l'ouest de la cheminée, une porte avec un seuil surélevé de 20 cm donne accès à la pièce 10.

Cette pièce 10, de forme et de dimensions semblables à la précédente, n'est éclairée que par une petite lucarne largement ébrasée au milieu du mur ouest. Une petite niche est creusée dans le mur opposé, juste en face d'elle. Un « paufourche » soutient une des poutres du plafond qui s'est fendue. Au nord, une porte a été murée lors de ventes et de mutations ultérieures. Selon le cadastre de 1833, une porte qui donnait au nord a été bouchée suite à une mutation de propriété.

Légèrement plus grande que les autres, la pièce 11, située au sud-ouest, possède un plan pratiquement carré mais avec un pan coupé dans l'angle sud-ouest. Elle a servi, à un moment donné, à la fois de pièce d'entrée et de cuisine. On y pénètre par une porte placée près de son angle sud-ouest et portant le millésime 1840 gravé sur son linteau. Une fenêtre, située à l'ouest de cette dernière, éclaire la pièce. Une cheminée occupe le centre du mur nord. Son manteau vertical est porté par des piédroits en pierre ; le devant est en bois avec, au centre, un losange en relief. Un évier en pierre a été aménagé au nord du mur ouest. Un potager à deux feux est installé à l'angle sud de la pièce entre la porte d'entrée et celle donnant accès à la pièce 9.

Le premier étage, pièces 110 et 111

À l'étage, la seule pièce habitable est 110 située au-dessus de 9 et 10. Elle est aujourd'hui accessible uniquement à partir de 103 et donne sur un comble 111 doté d'une simple lucarne sur sa face sud et de deux grands percements au nord.

Elle possède, au ras du plancher, une grande ouverture rectangulaire alignée sur la fenêtre du rez-de-chaussée et de même dimensions, équipée d'un volet à simple battant. En partie haute, un petit percement assure la ventilation.

17. Peut-être une réfection tardive si on considère l'état cadastral de 1833.

18. Cette toiture succède à une précédente positionnée plus haut et dont l'existence est indiquée par une série de pierres en saillie disposées en gradins et faisant office de solin contre le mur ouest de 108.

19. Cette fenêtre correspond à une ancienne porte partiellement rebouchée.

Étape 8 (fig. 9)

L'ensemble édifié au nord-ouest est actuellement à l'état de ruine, une grande partie des informations manque, ce qui ne permet pas de garantir la totalité des phases. Celles que nous proposons ont été établies à partir de l'examen des ouvertures.

La pièce carrée 12, de 5,40 m de côté, est accolée au mur nord de 2. Sa façade orientale est en continuité de celle du bâtiment d'origine, sa façade occidentale en retrait de 0,75 m. Cette pièce indépendante est accessible par une porte large d'1,30 m, placée au nord; elle est éclairée par plusieurs baies largement ébrasées, réparties dans chaque mur extérieur, dont deux à l'est. D'autres ouvertures ont été ultérieurement bouchées au moment de la réalisation de la pièce 14.

La pièce rectangulaire 13 placée contre le mur occidental du bâtiment d'origine, à l'angle nord-ouest. Elle mesure 3,70 m sur 6,50 m pour une surface de 24 m². Sa porte d'entrée est située sur la face nord, tout comme l'unique fenêtre qui lui assure un médiocre éclairage. L'espace libre jusqu'alors situé entre l'ensemble sud-ouest et la pièce 13 est fermé à l'ouest (il reste aujourd'hui un fragment de mur au sud qui ne semble pas dépasser le premier niveau) et transformé en pièce 15.

À ce moment est créée une liaison entre les pièces 1 et 15.

Étape 9 (fig. 9)

Une pièce 14 est ajoutée dans l'angle rentrant formé par les pièces 12 et 13. Légèrement rectangulaire, elle mesure 4,50 m sur 5,40 m soit une superficie de 24 m² environ. Les étapes de percement du mur nord sont difficilement identifiables. Il semblerait que la porte d'origine soit à son extrémité ouest. Elle a été bouchée à l'occasion de la création d'une cheminée installée à l'angle nord-ouest, une petite fenêtre a alors été aménagée. Les autres percements de cette paroi interviennent postérieurement sans qu'il soit possible de préciser le moment. La paroi occidentale est percée d'une fenêtre à ébrasement.

La porte extérieure dans la paroi nord de 13 est devenue une porte de communication avec 14. Il est impossible de préciser à quel moment le percement de la porte entre 12 et 14 est intervenu. Percement qui a été ultérieurement obturé.

Étape 10 (fig. 9)

La dernière transformation importante de l'ensemble D intervient avec la création des pièces 18 puis 17 qui obturent la fenêtre ouest de 14. L'état des lieux actuel empêche de préciser l'existence éventuelle d'un étage.

La pièce 18, au plan légèrement trapézoïdal du fait de l'orientation de la paroi nord qui s'ouvre vers l'ouest, s'élargit vers le nord, avec deux fenêtres hautes et une porte aujourd'hui obturée et, de manière inhabituelle, vers l'ouest. De ce côté, en partant du nord, se succèdent une première ouverture horizontale et rectangulaire de 45 cm de large sur 34 cm de haut, située à 1,80 m au-dessus du sol actuel; puis une fenêtre, large de 0,75 m, aux montants chanfreinés, est aujourd'hui obturée. Vient ensuite une porte de 0,88 m de large, haute de 2,05 m avec un linteau à arc surbaissé. Cette forme datable du XVIII^e siècle pourrait indiquer un remploi. La qualité générale des encadrements est symptomatique du soin apporté à ces ouvertures. Un arrachement grossier de l'extrémité sud de la paroi ouest permet d'avancer que la pièce devait être sensiblement plus grande (au moins 1,75 m vers le sud). La petite fenêtre située au sud de la porte, actuellement dans 17, était à l'origine dans l'angle sud-ouest de 18. Une niche a été aménagée en hauteur dans le mur oriental à proximité de l'angle nord. La pièce possède deux cloisonnements légers qui délimitent deux alcôves situées au nord. Une autre petite niche est située à l'est.

La construction de 17, obtenue par la réalisation de deux murs de 0,40 m au sud et à l'ouest a nécessité un cloisonnement la séparant de 18. En assurant sa fermeture, une porte (2,30 m de large et de 2,10 m de haut) dotée d'un linteau en bois et de deux vantaux, a été prévue à l'ouest, dès l'origine, pour permettre l'utilisation en tant que remise de cette extension.

Étape 11 et étape 12 (fig. 9)

Elle correspond à l'adjonction de la pièce artisanale 19 et de son étage 112, puis à la création de 20.

Plaquée contre la façade principale du corps de logis primitif, à son angle nord-est, cette petite adjonction relativement soignée est de forme irrégulière, légèrement trapézoïdale (en moyenne 3,60 m ouest-est sur 2,70 m nord-sud pour une surface au sol de 10 m²).

Le rez-de-chaussée, pièce 19

On pénètre dans la pièce du bas par une porte à linteau de bois percée dans le mur sud, au ras du mur de façade de 2. La pièce est éclairée par une fenêtre avec linteau et appui en bois à l'intérieur (h. 0,75 m, l. 0,65 m). L'ouvrant est fixé au cadre par des charnières dites « à moustache ». Des trous de scellement de gonds indiquent qu'elle était équipée d'un volet extérieur en bois. À l'intérieur, une petite niche est creusée dans le mur oriental, au midi de la fenêtre.

Cette pièce a servi d'atelier à un tisserand. Des éléments en bois de son métier – un montant vertical et une pièce horizontale scellée dans le mur nord-est – sont encore en place. Creusée dans le sol, une fosse rectangulaire, en partie effondrée, recevait le pédalier de l'appareil.

Le premier étage, pièce 112

À l'étage, une pièce de même dimension possède deux ouvertures. Elle pourrait avoir servi de dépôt pour l'activité artisanale. Dans le mur sud, un percement rectangulaire vertical est doté d'un encadrement de pierres taillées de grandes dimensions. Une petite lucarne de ventilation, rectangulaire verticale, est placée en hauteur au milieu de la façade orientale.

Le rez-de-chaussée, pièce 20

Un abri, en forme de trapèze, dont l'ouverture de 3,00 m de large se trouve à l'est a été réalisé en construisant une paroi en continuité du mur oriental de 19.

Bâti et plan cadastral de 1833, mise en regard

La topographie a dicté l'implantation du hameau tel qu'il apparaît sur le plan de 1833.

Il est disposé en balcon, à l'est, de manière à avoir une vue étendue sur les pâturages aujourd'hui disparus de la vallée de l'Arrats et, à l'opposé, sur les terres cultivables du plateau entre cette vallée et l'Auroue²⁰.

L'ensemble D est à la rencontre de deux voies, la première au sud, rectiligne et en provenance du plateau, la seconde en bordure de la rupture de pente. Plusieurs descentes vers la vallée, accessibles aux animaux et aux attelages, permettaient d'atteindre une source, des vergers, des cressonnières ou des potagers.

Le plan cadastral de 1833 révèle un découpage de D en sept propriétés bâties (parcelles 640 à 645 et 655) (fig. 16). Le sens de la numérotation indique bien que la partie nord-ouest de l'ensemble D a été acquise par le propriétaire du bâtiment 655 et du terrain qui lui est adjacent au sud. Seule la parcelle 640 inclue, dès l'origine semble-t-il, un terrain libre attenant, placé en bordure de la voie orientale qui contourne tout l'ensemble (parcelle 646).

La grande différence entre l'état des propriétés indiquées sur le plan de 1833 et les observations du bâti tel qu'il se présente actuellement concerne surtout la partie sud-ouest de l'ensemble D. La zone 21-22 a totalement

20. Jusqu'aux opérations de remembrement autour de 1985, des prairies encloses de murs en pierre sèche et de haies occupaient les fonds de vallée. Elles ont été remplacées par des champs ouverts livrés à la culture intensive.



FIG. 16. BATIMENT « D » ACTUEL ET PLAN DE 1833. *Dessin Ch. Darles.*

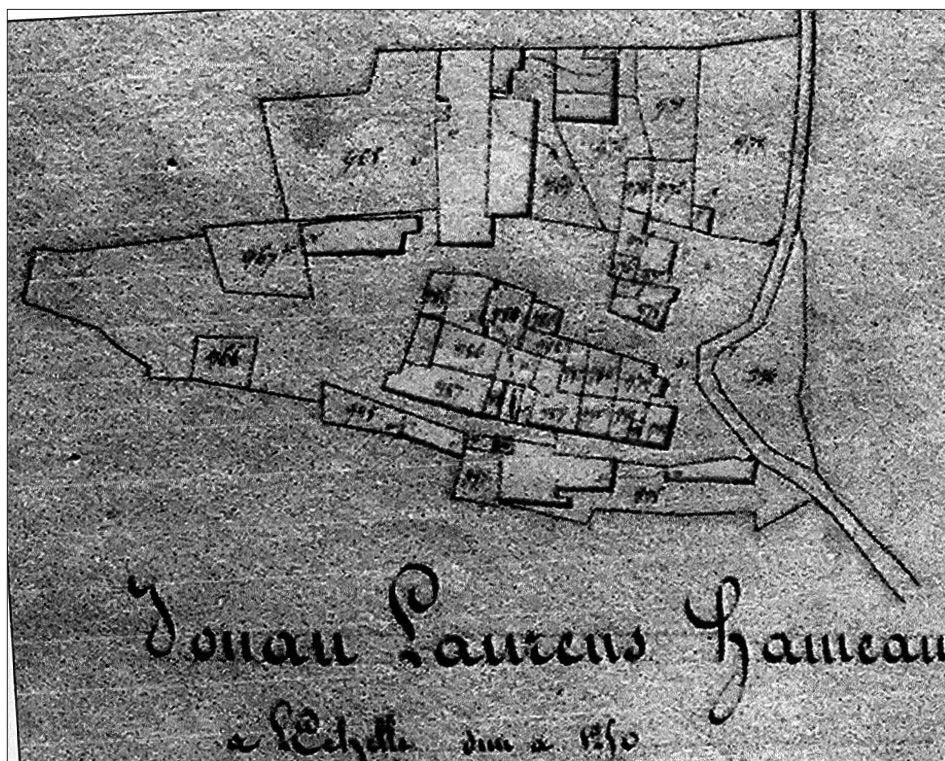


FIG. 17. PLAN CADASTRAL DE « JOUAN LAURENS », hameau de la commune de l'Isle Bouzon. *A.D. Gers.*

disparu et entraîné une modification notable de l'ensemble sud-ouest. D'autre part le secteur 15-16-23 est en ruine, à l'exception des vestiges très arasés de deux murs définissant à la fois la façade occidentale de D et le cloisonnement entre les parcelles 642 et 643.

À l'exception de ces deux secteurs, le découpage parcellaire du XIX^e siècle concorde avec les résultats de l'étude architecturale de l'édifice.

L'analyse des plans cadastraux des années 1830 montre que les différents hameaux de l'Isle-Bouzon comportent un noyau initial originel qui s'est progressivement étoffé et a conservé jusqu'à nos jours des dimensions bien supérieures à celles des autres édifices existants sur le même site. C'est en particulier le cas des hameaux de Jouan Laurens (fig. 17), de Peybernard, de En-Bordes et de Heuré et Bartens. Pour d'autres communes voisines comme Saint-Créac, par exemple, les hameaux de Emmansot et de Embarthe témoignent du même phénomène.

Cette caractéristique pourrait concerner l'ensemble de la Lomagne et donner lieu, à partir de l'exemple du hameau de Naudin, à une étude concernant cette région.

Le problème de l'origine de ces hameaux se trouve posé. S'agit-il de créations ex nihilo ou, au contraire, d'habitats d'origine bien plus ancienne ?

Il faut constater qu'aucune trace d'occupation humaine antérieure au XVI^e siècle n'a été repérée au cours des campagnes de relevés menées à Naudin, ce qui semble aller dans le sens de l'opinion d'Élie Ducassé²¹.

Bibliographie

- BUGE 1986.** BUGE (Jean-Marc), *Habiter en Lomagne hier et aujourd'hui*, éd. CTR, 1986, Lectoure.
- CAMUS 1997.** CAMUS (Renaud), *Onze sites mineurs pour des promenades d'arrière-saison en Lomagne*, éd. POL, 1997, Paris.
- CABESTAING 2007.** CABESTAING (Mylène), *Inventaire archéologique de la commune de Plieux (Gers)*, Mémoire de Master I sous la direction de Nelly Pousthomis, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2007.
- Colloque de Flaran 1996.** *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, actes des XVIII^e Journées internationales d'histoire de Flaran, éd. des PUM, 1996, Toulouse.
- DARLES et alii 1998.** DARLES (Christian), LAFON (Caroline), PALÉ (Stéphane), VIERS (Catherine), « L'Isle Bouzon, Canton de Saint-Clar, Le hameau de Naudin, relevés archéologiques et architecturaux, juillet-août 1998 », *Actes de la 20^e journée des archéologues Gersois*, Gimont, 1998, p.88-101.
- DARLES et alii 1999.** DARLES (Christian), LASSURE (Jean-Michel), PALÉ (Stéphane) et VILLEVAL (Gérard), « Naudin, Hameau de l'Isle-Bouzon, premier aperçu », dans *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2^e trimestre 1999, p. 125-157.
- DUCASSÉ 1983.** DUCASSÉ (Élie), « Maisons rurales du hameau de Navère en Lectoure (XV^e au XVII^e siècle) », dans *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 2^e trimestre 1983, p. 184-198.
- DUCASSÉ 1996.** DUCASSÉ (Élie), « Evolution démographique et foncière dans le Lectourois au XVI^e siècle », dans *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1^e trimestre 1996, p. 41-58.
- DUFOUR, LONCAN 1978.** DUFOUR (Annie) et LONCAN (Bernard). « Inventaire des fermes anciennes dans le canton de Beaumont-de-Lomagne, formation et évolution d'un type », dans *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. CIII (1978), p. 5-22.
- DUPUY 1991.** DUPUY (André), « Les hameaux », dans *La Lomagne, la population : démographie, implantation humaine*, n° 2 (1991), p. 113-118.
- FERAL 1974.** FERAL (Pierre), « La maison rurale traditionnelle », dans Collectif, *Sites et monuments du Lectourois*, 1974, Auch, p. 142-164.
- JANDOT 2002.** JANDOT (Céline), « L'habitation moderne de la Ramière à Roquemaure (Gard) », dans *Archéologie du TGV Méditerranée : fiches de synthèse. 3 Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne*. Collection Monographies d'Archéologie méditerranéenne, n° 10, p. 921-930, Publications de l'UMR 154 du CNRS, 2002, Lattes.
- LANQUETIN 2000.** LANQUETIN Frédérique, *Le hameau de Naudin : étude d'un cas d'habitat dispersé en Lomagne (XVII^e-XVIII^e siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Florent Hautefeuille, 2000, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

21. Au moment où ces lignes seront publiées, il est fort probable que le nouveau réaménagement de cet ensemble aura fait disparaître de nombreuses traces archéologiques et que la réhabilitation prévue ignorera l'histoire de ce bâti avec ses traces et sa mémoire.

LASSURE 1997. LASSURE (Christian), "L'architecture vernaculaire de la France", dans la rubrique GALLIC (France), *The Encyclopedia of Vernacular Architecture of the World*, II, *Cultures and Habitats*, Olivier (Paul) dir., 1997, Cambridge University Press, p. 1335-1336.

LASSURE et alii 1981. LASSURE (Christian et Jean-Michel), « Maisons rurales aux XVIII^e et XIX^e siècles. Modèles bourgeois et modèles paysans », *Viennes maisons françaises*, n° 89, 1981, p. 48-53.

LASSURE et alii 1998. LASSURE (Jean-Michel), BARBÉ (Léo) et VILLEVAL (Gérard), *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles. Le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, 1998, Toulouse, éd. FRA.M.ESPA, UTAH, Université de Toulouse-le-Mirail.

ORCIVAL 1976. ORCIVAL (René), « Les hameaux de Sempesserre au XVII^e siècle », dans *Peuplement et communautés d'habitants en Gascogne gersoise. Actes du XXVIII^e. Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Albi, 1976, p. 115-125.

POLGE. POLGE (Henri), *Matériaux traditionnels de couverture et de construction dans le sud-ouest de la France*, Albi, s.d., 45 p.

POLGE 1976. POLGE (Henri), « Dépiquage et habitat rural, Ethnographie des pratiques et ethnographie du langage », *Travaux de l'Institut d'Études Méridionales*, I, 1976, p. 1-16.